



Commune de Villars-sur-Glâne Villars Animation (026.402.02.22)

FORMULAIRE DE LOCATION DE L'ESPACE JEUNES DU PLATY

Pour les jeunes de 10 à 13 ans

Date de location :

Heures de location : de h. à h

COORDONNEES

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse et n° de tél :

CONDITIONS

1. Encadrement : Le responsable légal du locataire est présent du début à la fin de la location et s'engage au respect des présentes conditions.
2. Tarif de location : fr. 60.-
3. Paiement : Le montant de la location est à régler au moment de a remise

du formulaire d'inscription auprès de Villars Animation, au minimum deux semaines avant la date de la soirée.

4. Heures de location : Les locaux sont loués au maximum 5 heures de temps, au plus tard jusqu'à 21h30, rangement et nettoyage y compris.
5. Musique : La musique et le bruit ne doivent pas déranger les voisins.
6. Fumée et alcool : Il est strictement interdit de fumer et de boire de l'alcool dans les locaux, y compris pour les adultes accompagnants. En ce qui concerne l'alcool et d'autres produits stupéfiants, leur consommation aux alentours de l'Espace Jeunes est également interdite. Toute personne en ayant consommé ne peut accéder aux locaux.
7. Restauration : Le locataire a la possibilité d'amener des boissons non alcoolisées, et éventuellement quelque chose à grignoter (chips, pop-corns, etc.). Mais par contre, les locaux ne sont pas adaptés pour des repas
- .
8. Nettoyage : Le locataire s'engage à rendre les locaux propres et en bon état à la fin de la soirée, y compris les sanitaires, le hall d'entrée et les alentours.
9. Responsabilité : Villars Animation décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol, etc. Les dommages éventuels causés lors de la fête sont à la charge du locataire.
10. Sanctions : L'autorisation d'utiliser les locaux de l'Espace Jeunes peut être en tout temps retirée pour cas de force majeure, de même que pour le non-respect des points cités ci-dessus.
11. Formulaire : Un exemplaire du formulaire d'inscription est à retourner à Villars Animation au minimum deux semaines avant la date de la soirée.

Pour Villars Animation :

Le locataire :

Le responsable légal du locataire :

Villars-sur-Glâne, le